

Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 7 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par le conseiller Daniel Enright régulièrement ouverte.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 septembre 2021 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture – opening

1. Ordre du jour - Agenda
2. Procès-verbal - Minutes
3. Période des questions - Question period – Circuit Melbourne

Urbanisme/Inspection

4. CPTAQ - dossier du mois (Rogers Communications Inc.) / Monthly files

Administration

5. Correspondances
6. Règlement numéro 2021-04, un règlement modifiant le Règlement no. 2016-06 relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins / Bylaw no. 2021-04 a bylaw modifying / Bylaw no. 2016-06 relating to private entrances, culverts and road ditches
7. Cabinet d'avocat - Mandat général 2022 / Lawyers firm - Mandate for 2022
8. Installation de borne à la limite du chemin Wilkins / Installation of boundary post at the end of Wilkins Road
9. Congrès de la FQM / FQM conference
10. Demande d'autorisation de tournage / Request
11. Corporation du Pays de l'Ardoise – un après-midi cirque / Support request
12. Dons & publicités / Donations & publicity (The Terry Fox Run, Maison Aube Lumière, Les Cercles de Fermières de Richmond, Étincelle (3))

Voirie

13. Résolution convention d'aide financière avec le MTQ dans le cadre des programmes Redressement et Accélération / Financial assistance agreement with the MTQ
14. Programme d'aide à la voirie locale - volet projet particulier d'amélioration - relative aux travaux réalisés / Roads grant project - works completed

15. Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection sur le chemin Thomas / Payment request no. 2 for the road work on Thomas Road
16. Soumissions - Déneigement / Snow removal offers
17. Offres de services professionnels - Préparation des plans et devis pour les travaux de pavage des chemins Thomas et des Marguerites / Service offer

Hygiène du milieu

18. Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques / Letter for the disposal of septic tank sludge
19. Appel d'offres - pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées / Call for tenders - for the emptying of septic tanks of isolated residences

Factures

20. Factures/Bills

Varia

21. Résolution demandant au MTQ une nouvelle signalisation et le déplacement d'un panneau de signalisation sur la route 243 avant la courbe du chemin Garrett

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2021-09-07, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted by leaving the item Varia open.

Procès-verbal : 2021-09-07, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 août 2021;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, d'adopter le procès-verbal du 2 août 2021.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the August 2nd, 2021 council meeting;

It is proposed by councillor Miller, seconded by councillor Morrison to adopt the minutes of the August 2nd, 2021 council meeting such as received.

Période de questions : 2021-09-07, 3 Monsieur Bertrand Dupuis et son équipe étaient présents pour exposer brièvement au conseil, un potentiel projet de circuit multifonctionnel sur le lot 3 511 330. / Mr. Bertrand Dupuis and his team were present to brief the council on a potential multifunctional circuit project on lot 3 511 330.

Monsieur Hubert Royer était présent pour demander au conseil de revoir le taux de taxes pour la catégorie des immeubles forestiers lors du prochain exercice financier. / Mr. Hubert Royer was present to ask the council to review the tax rate for the category of forestry lots for the next fiscal year.

CPTAQ – dossiers du mois : 2021-09-07 La correspondance relative aux dossiers du mois (Rogers Communications Inc.) a été déposée et

expliquée par la directrice générale/secrétaire-trésorière. /
Correspondence relating to the monthly files was tabled and explained
by the director general/secretary-treasurer.

Correspondances : 2021-09-07 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 3 août au 7 septembre 2021, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from August 3rd till September 7th, 2021 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

Règlement numéro 2021-04, un règlement modifiant le Règlement no. 2016-06 relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins : 2021-09-07, 4 **Attendu que** l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que toute municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du Gouvernement du Québec ou celui du Canada ni de l'un ni de l'autre de leurs ministères ou organismes;

Attendu que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires lui conférant le Code de la Sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2);

Attendu que l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

Attendu que la municipalité a adopté le 12 septembre 2016 le Règlement no. 2016-06 un règlement relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins;

Attendu qu'il est souhaitable d'apporter des modifications concernant certaines dispositions relatives au Règlement no. 2016-06 relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Simon Langeveld lors de la séance du conseil tenue le 2 août 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et adopté à l'unanimité des conseillers,

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement modifiant le Règlement 2016-06 un règlement relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins » et porte le numéro 2021-04 des règlements de la Municipalité du Canton de Melbourne.

Article 3 TYPE DE PONCEAU

L'article 5.4 « La longueur d'une entrée privée (surface carrossable) doit être d'au moins 6 mètres (20 pieds) et d'au plus 12 mètres (40 pieds) » est remplacé pour se lire comme suit :

« La longueur d'un ponceau ne peut excéder la largeur permise pour une entrée privée conformément aux dispositions prévues au règlement de zonage en vigueur. La largeur de l'entrée privée correspond à la largeur de la partie carrossable située sur le dessus du ponceau. À cette longueur s'ajoute, de part et d'autre, une longueur supplémentaire permettant l'aménagement de pentes aux extrémités dans un rapport de 1,5 : 1 à 2 : 1 (Horizontal : vertical). »

Article 4 NORMES RELATIVES À LA FERMETURE DES FOSSÉS

Le contenu de l'article 8, du Règlement no. 2016-06, relatif à l'aménagement des entrées privées, des ponceaux et des fossés de chemins est remplacé, pour se lire comme suit :

« Toute canalisation d'un fossé est interdite. Outre la canalisation d'un fossé pour les besoins de mise en place d'un accès, aucune canalisation de fossé ne pourra être effectuée dans le but d'améliorer l'aspect esthétique de l'immeuble en front. Toute canalisation non autorisée d'un fossé sera enlevée par la Municipalité aux frais du propriétaire concerné, y incluant la remise en bon état du fossé. Par contre, si l'autorité compétente en juge la nécessité, afin de régulariser certaines problématiques (Fossé trop profond, talus trop abrupt, emprise limitée, etc.), un fossé peut être canalisé par la Municipalité ou dans le cadre d'une entente conclue en vertu du Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation d'un développement résidentiel ou commercial.

Les ponceaux existants dérogatoires aux normes édictées par le présent règlement sont protégés par droits acquis tant que des travaux majeurs ne sont pas nécessaires. Toutefois, lors du remplacement de la conduite du ponceau, les dispositions du présent règlement s'appliquent. »

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ AU CANTON DE MELBOURNE (QUÉBEC) ce 7^e jour de septembre deux mille vingt et un (2021).

James Johnston,
Maire

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 7^e jour du mois de septembre 2021.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier, it is resolved to adopt the bylaw no. 2021-04, a bylaw modifying bylaw no. 2016-06 relating to private entrances, culverts and road ditches.

Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. : 2021-09-07, 5 **Attendu que** le cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité du Canton de Melbourne une offre de services professionnels pour l'année 2022;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2022.

Moved by councillor Langeveld, seconded by councillor Garrett, it is resolved that council authorizes the representatives of the municipality to employ, as necessary, the services of the lawyers' firm *Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L.* for the period from January 1st, 2022 to December 31st, 2022, under the terms of the service offer dated August 2021.

Installation de bornes à la limite du chemin Wilkins : 2021-09-07, 6 **Attendu que** la Municipalité avait fermé et aboli le chemin Norris suivi d'une cession à la Ferme Claude Morneau inc.;

Attendu qu'il serait idéal d'installer des bornes d'arpentage à la limite du chemin Wilkins;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de service de la firme Groupe HBG arpenteurs-géomètres pour l'installation des bornes d'arpentage à la limite du chemin Wilkins.

Whereas the municipality closed and abolished Norris Road followed by a transfer of this lot to the *Ferme Claude Morneau inc.*; whereas it would be ideal to install survey pins at the limit of Wilkins Road;

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Miller it is resolved unanimously that the Township of Melbourne accepts the offer of service from the firm Groupe HBG land surveyors for the staking of the boundary of the Wilkins Road with the *Ferme Claude Morneau inc.*

Congrès FQM 2021 : 2021-09-07 Le conseil ne donne pas suite à ce point. / Council does not proceed with this point.

Demande d'autorisation de tournage : 2021-09-07, 7 **Attendu** la demande de la Maison de Production PIXCOM de tourner des scènes en bordure de la rivière Saint-François sur le territoire de Melbourne au bout du chemin Garrett;

Attendu le besoin de la Maison de Production PIXCOM pour une aire de stationnement pour les camions pendant le tournage;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu à l'unanimité d'autoriser La Maison de Production PIXCOM à stationner leurs camions au bout du chemin Garrett pendant le tournage.

Whereas the *Maison de Production PIXCOM* has requested to shoot scenes along the St. Francis River in Melbourne at the end of Garrett Road; whereas the *Maison de Production PIXCOM* will need a parking area for trucks during filming;

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Morrison to authorize the *Maison de Production PIXCOM* to park their trucks at the end of Garrett Road during filming.

Corporation du Pays de l'Ardoise – un après-midi cirque : 2021-09-07, 8 **Considérant** l'événement cirque organisé par la Corporation du Pays de l'Ardoise pour les enfants de 6 à 12 ans;

Considérant que les ateliers du projet sont principalement financés par les Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant les frais d'inscription de 10 \$ pour participer à chaque atelier;

Il est proposé par le conseiller Simon Langeveld, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité d'autoriser et d'offrir la gratuité sur les frais d'inscription aux jeunes de la Municipalité du Canton de Melbourne inscrit et participant aux ateliers dans le cadre de l'événement cirque organisé par la Corporation du Pays de l'Ardoise; qu'une facture avec les noms et adresses de chaque participant soit présentée au Canton de Melbourne par la Corporation du Pays de l'Ardoise pour remboursement.

Considering the circus event organized by the *Corporation du Pays de l'Ardoise* for children aged 6 to 12; considering that the workshops of the project are mainly financed by the *Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François*; considering the 10 \$ inscription fee to participate in each workshop;

It is proposed by councillor Langeveld, seconded by councillor Fortier and unanimously resolved to authorize and offer free admission to the children from the Township of Melbourne registered and participating in the workshops as part of the circus event organized by the *Corporation du Pays de l'Ardoise*; that an invoice with the names and addresses of each participant be presented to the Township of Melbourne by the *Corporation du Pays de l'Ardoise* for reimbursement.

Publicités/dons : 2021-09-07, 9 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

The Terry Fox Foundation	100 \$
Maison Aube Lumière	300 \$
Le Cercle de Fermières de Richmond	100 \$
Exposition Agricole Richmond	1 000 \$
L'Étincelle (Semaine de la Municipalité)	109 \$(plus taxes)
L'Étincelle (Expo Agricole 2021)	189 \$(plus taxes)
L'Étincelle (Achat Local)	199 \$(plus taxes)

Moved by councillor Fortier seconded by councillor Miller, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Convention d'aide financière avec le MTQ dans le cadre des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale : 2021-09-07, 10 **Attendu que** le Ministre des Transports peut accorder des subventions pour fin de transport;

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale vise à réaliser les interventions sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2, retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention;

Attendu que l'aide financière accordée à la municipalité dépasse 250 000 \$ donc la signature d'une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière et définissant les obligations de chacune des parties est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Melbourne à signer tout document relatif à la convention d'aide financière dans le cadre des volets Redressement et

Accélération du Programme d'aide à la voirie locale à intervenir entre la municipalité et le Ministère des Transports quant à l'aide financière, les modalités de versement et les obligations de chacune des parties.

Whereas the Township of Melbourne and the *Ministère des Transports du Québec* must sign a financial assistance agreement for the funds to be received under the program « *Programme d'aide à la voirie locale – Volets – Redressement et Accélération* » as the amount surpasses 250 000 \$;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved unanimously to authorize the mayor and director general/secretary-treasurer of the Township of Melbourne to sign any document relating to the financial assistance agreement with the *Ministère des Transports du Québec* within the framework of the program « *Programme d'aide à la voirie locale – Volets – Redressement et Accélération* ».

Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale - relative aux travaux réalisés : 2021-09-07, 11 **Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve les dépenses d'un montant de 30 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved that Council approves the work carried out on municipal roads to the subsidized amount of 30 000 \$ in conformity with stipulations established by the *Ministère des Transports*; that this work is not subject to any other grant.

Résolution acceptant la demande de paiement no. 2 pour les travaux de réfection sur le chemin Thomas : 2021-09-07, 12 **Considérant que** la Municipalité du Canton de Melbourne a procédé à un appel d'offres pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Thomas;

Considérant que la Municipalité a accordé le contrat au projet de réfection du chemin Thomas à l'entreprise *La Sablière de Warwick Ltée.*;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif no. 2 pour les travaux exécutés en date du 18 août 2021;

Considérant la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le décompte progressif no. 2, selon la recommandation de la *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, au montant de 11 910,47 \$ (incluant les

taxes) de *La Sablière de Warwick Ltée* suite à l'exécution des travaux de réfection du chemin Thomas; que le Conseil autorise le paiement de cette facture.

Whereas the Township of Melbourne awarded the contract for the project for the reconstruction of Thomas Road to *La Sablière de Warwick Ltée*; whereas the Municipality received the payment request no. 2 for work performed as of August 18th, 2021; considering the recommendation of the *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*;

It is moved by councillor Fortier, seconded by councillor Langeveld, and resolved unanimously to accept the payment request no. 2, following the recommendation of the *Fédération Québécoise des municipalités – Ingénierie et infrastructures*, in the amount of 11 910,47 \$ (including the taxes) of *La Sablière de Warwick Ltée* for the reconstruction work on Thomas Road; that Council authorize the payment of this invoice.

Soumission - déneigement du chemin Fortier : 2021-09-07, 13 Monsieur Julien Lessard a déposé une offre de services pour le déneigement du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier pour la saison 2021-2022.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu d'accepter l'offre de services de Monsieur Julien Lessard pour le déneigement 2021-2022 du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville et une partie du chemin Fortier selon les conditions de l'offre déposée par M. Lessard en date du 30 août 2021.

Mr. Julien Lessard tabled an offer for the 2021-2022 snow removal at the town hall and for a section of Fortier Road.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept Mr. Lessard's offer for the 2021-2022 snow removal contract at the town hall and for a section of Fortier Road as described in a document tabled August 30th, 2021.

Soumission - déneigement du chemin de la Rivière : 2021-09-07, 14 Les Entreprises F.G. Inc. a déposé une offre de services pour le déneigement 2021-2022 des chemins Gunter et de la Rivière.

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Les Entreprises F.G. inc. pour la saison 2021-2022 pour le déneigement (chemins Gunter et de la Rivière), telle que décrit dans la soumission déposée en date du 1^{er} septembre 2021.

Les Entreprises F.G. Inc. tabled an offer for the 2021-2022 snow removal for the River and Gunter roads.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved to accept the offer of *Les Entreprises F.G. Inc.* for the 2021-2022 snow removal for the River and Gunter roads as described in the offer tabled September 1st, 2021.

Offres de services professionnels – Préparation des plans et devis pour les travaux de pavage des chemins Thomas et des Marguerites : 2021-09-07, 15 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Simon Langeveld, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne accepte l'offre de la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM relative à la préparation des plans et devis pour les travaux de pavage des chemins Thomas et des Marguerites, et ce, selon les termes d'une offre déposée en date du 24 août 2021.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Langeveld, it is resolved by the Council of the Township of Melbourne to accept the offer from the firm *Direction de l'ingénierie et infrastructures of the FQM* for

preparing the directives and the plans for the paving of Thomas and des Marguerites Roads, and that in accordance to the terms in a document dated August 24th, 2021.

Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques : 2021-09-07, 16 Dans le cadre du contrat pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques, l'entrepreneur devait présenter la preuve qu'il a obtenu du propriétaire du site utilisé pour le transbordement une autorisation lui permettant de procéder au dit transbordement.

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve un deuxième site de traitement de boues de fosses septiques à être utilisé pour la disposition des boues de fosses septiques du Canton de Melbourne soit le site de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Fortier it is resolved unanimously that the council of the Township of Melbourne approves the septic tank sludge treatment site of the *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook*; that this site could be used occasionally for the disposal of septic tank sludge from the Township of Melbourne.

Appel d'offres – vidange des fosses septiques des résidences isolées : 2021-09-07, 17 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les documents concernant l'appel d'offres pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques des résidences isolées; que le Conseil autorise la publication d'un appel d'offres dans le journal La Tribune et sur le site internet www.seao.ca.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved that Council approves the documents for the emptying, transport, and treatment of septic tank sludge of isolated dwellings; that Council authorizes the publication of a call for tenders in the local newspaper La Tribune, and on the internet site www.seao.ca.

Factures : 2021-09-07, 18 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 237 751,70 \$) et des paiements émis (montant : 12 136,39 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et/ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (237 751,70 \$) and the payments issued (12 136,39 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia - Résolution demandant au Ministère des Transports une nouvelle signalisation et le déplacement d'un panneau de signalisation sur la route 243 avant la courbe du chemin Garrett : 2021-09-07, 19 **Considérant** la résolution numéro 2021-02-01, 5, demandant une étude portant sur la vitesse sur la portion de la route 243 à la hauteur du parc Coburn, à l'intersection avec le chemin Garrett, jusqu'à l'intersection avec le chemin du Cimetière dans le Canton de Melbourne;

Considérant que la seule modification prévue et effectuée par le Ministère des Transports dans le but de renforcer la signalisation en place et de faire respecter la limite de vitesse était l'agrandissement du panneau de 50 km/h avant la courbe du chemin Garrett;

Considérant que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne croit qu'il y a d'autres pistes de solutions pour renforcer la signalisation en place et de faire respecter la limite de vitesse;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports d'ajouter un panneau de signalisation avancé de 50 km/h et de déplacer un des panneaux dans le secteur de 1 km plus près de l'intersection du chemin Garrett avec la route 243.

Considering resolution number 2021-02-01, 5, requesting a study on the speed on the portion of Route 243 between the intersection with Garrett Road up to the intersection with Cemetery Road in the Township of Melbourne; considering that the only modification planned and carried out by the *Ministère des Transports* in order to reinforce the signage in place and to enforce the speed limit was the enlargement of the 50 km/h sign before the curve of Garrett Road; considering that the council of the Township of Melbourne believes that there are other possible solutions to strengthen the signage in place and to enforce the speed limit;

For these reasons, it is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Miller and unanimously resolved to ask the *Ministère des Transports* to add an advance warning 50 km/h sign and to move one of the signs already in this area closer to the intersection of Garrett Road with Route 243.

Levée de la séance : 2021-09-07, 20 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par le conseiller Daniel Enright que la séance soit levée à 21 h 35. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 octobre 2021.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Enright that this meeting be closed at 9:35 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday, October 4th, 2021.

James Johnston
Maire

Cindy Jones
Directrice générale/secrétaire-trésorière

APPROBATION DES RÉOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 8e jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt et un.

James Johnston
Maire